



- Schweizerischer Verband für alternative Proteinquellen
- Association Suisse pour des sources alternatives de protéines
- Associazione Svizzera per fonti alternative di proteina

www.swissproteinassociation.ch

Communiqué de presse

Tribunal fédéral : oui au « vegi-steak », non au « planted.chicken »

Zurich, le 2 mai 2025 - Lors d'une délibération publique, le Tribunal fédéral Suisse a décidé à l'encontre de la Planted Foods AG aujourd'hui : des substituts de viande à base de plantes ne doivent plus être étiquetés avec des désignations d'animaux comme « planted.chicken ». En revanche, les termes tels que steak ou filet, qui ne mentionnent aucune espèce animale, sont autorisés. Pour les fournisseurs d'aliments végétaux, cette décision offre néanmoins des chances d'enthousiasmer les consommateurs pour les innovations végétales grâce à des étiquetages clairement compréhensibles et de faire progresser le changement vers une alimentation majoritairement végétale et plus respectueuse des ressources.

Les substituts de viande à base de plantes de Planted (Membre de la SPA) ne peuvent plus être désignés par des noms tels que « planted.chicken » : 4 juges sur 5 ont estimé que la seule mention « chicken » était trompeuse pour les produits qui ne contiennent pas de poulet. La Swiss Protein Association (SPA) déplore cette décision. Il est ainsi plus difficile pour les consommatrices et consommateurs de choisir les produits en connaissance de cause et d'intégrer des alternatives végétales dans leurs menus personnels.

En décembre 2022, le tribunal administratif de Zurich a tranché en faveur de Planted, mais le Département fédéral de l'intérieur (DFI) a fait recours. Le Tribunal fédéral Suisse a maintenant donné raison au DFI et interdit les désignations animales pour les produits à base de plantes. Bien que l'entrepreneur et la SPA estiment que les produits de Planted n'ont pas trompé en raison de leur étiquetage clair. Le tribunal suprême dénie ainsi aux consommateurs la capacité de distinguer facilement les produits végétaux des produits animaux en cas d'étiquetage transparent.

Karola Krell Zbinden, directrice de la Swiss Protein Association (SPA), voit toutefois dans cette décision des signaux positifs : « Pour les membres de la SPA et l'ensemble du secteur des fournisseurs d'alternatives végétales, c'est un succès partiel, car le Tribunal fédéral autorise des désignations telles que "Planted Steak" ou "Vegi-Burger". Les investissements dans les technologies suisses innovantes pour les protéines alternatives vont se poursuivre, car la tendance aux alternatives végétales est indiscutable. ».

Judith Wemmer, cofondatrice de la Planted Foods AG et présidente de la SPA, explique : « La mutation vers davantage de protéines végétales est déjà en cours et ne pourra pas être stoppée par ce jugement. La demande, notre mission, et notre engagement restent les mêmes qu'avant. Planted continuera à se retrouver dans les assiettes de la population suisse. C'est mieux pour les animaux, la planète, soi-même et les générations futures ».

Avec son jugement, le Tribunal fédéral manque toutefois l'occasion de contribuer à une évolution positive dans le sens de la [stratégie alimentaire suisse 2025-2032](#) publiée en avril par la Confédération, qui définit notamment le renforcement de l'alimentation à base de plantes comme l'un de ses objectifs clés.

Selon la devise « Mieux.manger », la SPA et ses membres continuent à s'engager pour le changement vers plus d'alimentation à base de plantes en Suisse : <https://www.swissproteinassociation.ch/francais/home/>